



Tout au long du mandat qui commence, nous veillerons à transmettre les informations concernant les conseils d'administration, comme nous l'avons fait au cours des quatre dernières années.

Après l'élection d'Emmanuelle Garnier lors du CA du 23 février (23 voix pour, soit une majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour du scrutin), une nouvelle séance plénière du CA s'est tenue le mardi 14 mars. Cette séance s'est déroulée dans un contexte national particulier, celui de la mobilisation sociale contre le projet de réforme des retraites, et dans un contexte local marqué notamment par l'occupation du bâtiment Gai Savoir.

RETOUR SUR LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

Dans ses informations, la Présidente a exposé la manière dont notre établissement avance dans le contexte de mobilisation sociale que connaît la France actuellement. Prenant acte de la convergence de la totalité des organisations syndicales de l'université quant à la mobilisation contre le projet de réforme des retraites, il a été proposé, à titre exceptionnel, d'aménager les journées nationales de mobilisation, afin de **garder un campus vivant tout en rendant possible le plein investissement de chacun·e dans le mouvement**. En ce sens, les élu·es *Ensemble pour l'université* du Conseil d'administration saluent le positionnement qui a été celui concerté par la direction de l'université et les organisations syndicales et qui permet que notre établissement puisse être engagé dans le contexte social tout en continuant d'accueillir étudiant·es et personnels.

La Présidente a ensuite exposé la situation concernant l'**occupation du bâtiment Gai savoir** depuis le 8 mars, et toute la difficulté à mettre en œuvre des voies de résolution. L'ensemble des activités pédagogiques et administratives qu'il était possible de déplacer ont été relocalisées dans les autres bâtiments du campus Mirail et en partie sur d'autres campus. **La Présidente a salué la réactivité et l'engagement des collègues afin que les étudiant·es puissent poursuivre leur année universitaire**. Les élu·es *Ensemble pour l'université* du Conseil d'administration condamnent l'occupation du bâtiment Gai Savoir ainsi que les dégradations et les violences (verbales, physiques et symboliques) qu'elle génère.

VIE INSTITUTIONNELLE

Comme à chaque début de mandature, le **CA a été amené à définir les délégations qu'il souhaite donner à la Présidente pour les quatre années à venir**. A ainsi été votée la possibilité pour la Présidente, dans les limites financières précisées en séance : d'engager toute action en justice ; d'approuver les accords et conventions (dont les marchés publics et les conventions de recherche) ; d'accepter les dons et legs et de demander des subventions ; de proposer des admissions en non-valeur et des remises gracieuses. Les seuils en usage lors du précédent mandat ont été conservés.

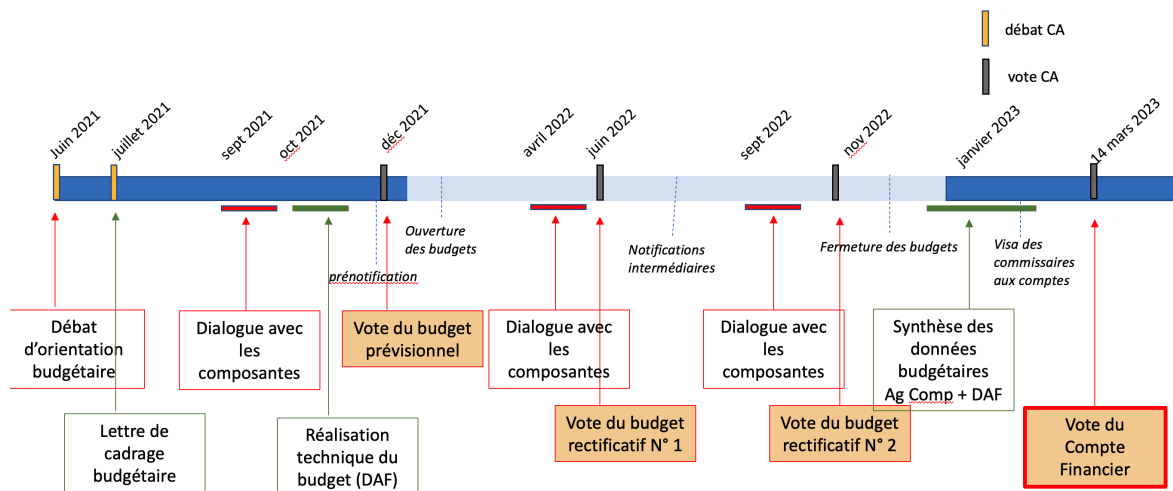
L'équipe de gouvernance a commencé à s'installer avec l'élection du **vice-président du Conseil d'Administration**. **La candidature de Florent Hautefeuille, seule candidature présentée, a recueilli 23 voix sur les 36 exprimées**. Nous nous réjouissons de cette élection et plaçons notre entière confiance en Florent Hautefeuille qui, lors du précédent mandat, en tant que vice-président délégué aux Moyens et à la prospective, a témoigné d'un engagement sans faille et d'un sens profond de l'intérêt de l'établissement.

Deux vice-présidences déléguées rattachées au CA ont également été désignées : **Christina Stange-Fayos, vice-présidente déléguée aux Relations européennes et internationales** (22 voix sur 36 exprimées) et **Philippe Miroux, vice-président délégué au Patrimoine et aux sites en ville universitaire d'équilibre** (22 voix sur 36 exprimées). Nous saluons ces nominations, qui permettent à notre établissement de bénéficier de l'expérience acquise lors du précédent mandat et d'inscrire l'action politique dans une continuité.

La séance a également été l'occasion pour le CA de désigner ses représentant·es au nouveau **Comité électoral consultatif**, l'organe chargé d'accompagner tout processus électoral dans notre université.

COMPTE FINANCIER 2022

Le compte financier est l'aboutissement d'un long processus budgétaire (synthétisé ci-dessous), présenté chaque année à la fin de l'hiver pour clôturer l'année précédente :



C'est donc l'**aboutissement annuel d'un très important travail des services** (Agence comptable, Ressources Humaines et Direction des Affaires financières, DEEP). Cette année, en raison de plusieurs facteurs conjoncturels présentés en séance, le résultat global présente un déficit de 4,7 millions d'euros. Ce déficit s'explique par différents facteurs. D'une part, la non compensation par l'État de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires pour 2022 et de l'augmentation de certains coûts liée à la crise (2,5 + 0,6 M €). D'autre part, le décalage à l'exercice budgétaire 2023 de plusieurs versements importants par l'État (2e tranche de la CVEC, subvention annuelle du PPP, soit 1,6 M €) ou payés avec retard (versement CVEC au SIMPPS, soit 0,5 M €). Le dernier facteur d'explication correspond à un retour à un mode de fonctionnement « normal » et à un retour au niveau d'activités antérieures à la crise covid (frais de mission, déplacements, colloques, réceptions) ainsi qu'une très légère augmentation du volume des heures d'enseignement (1,3 + 0,2 M €).

Hors facteurs conjoncturels, et si l'État avait compensé l'augmentation du point d'indice, le compte financier aurait été équilibré. **L'année 2023 permettra de revenir à un compte financier positif en remettant en phase les divers éléments aujourd'hui décalés.**

VOIE TEMPORAIRE D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEUR·ES D'UNIVERSITÉ

Pour la deuxième année consécutive, la voie temporaire d'accès au corps des professeur·es d'université (c'est-à-dire le **repyramidage des maîtres-ses de conférences en professeur-es des universités**), prévue dans le cadre de la LPR, a été soumise au vote du Conseil d'administration. À ce stade, il s'agissait de voter le nombre de possibilités ouvertes par section CNU éligible pour 2023.

Notre université a la possibilité de repyramider cette année 8 MCF, dans les sections 5, 6, 7, 8, 15, 18, 19, 24, 60, 70 et 71. Après examen du vivier local et de paramètres permettant d'objectiver la situation (ratios MCF/PR dans les sections concernées, nombre d'encadrements de travaux de recherche par HDR, date des HDR...), une proposition a été soumise, puis amendée et adoptée par les membres du CA (avec 22 voix pour et 10 abstentions). **Ainsi, seront ouverts les supports suivants : 2 dans le groupe des 5^e et 6^e sections, 1 en 7^e, 1 en 8^e, 2 en 18^e, 2 en 19^e.** La proposition approuvée par le CA était à transmettre pour le 16 mars au ministère.

L'attention des conseiller·ères est attirée sur le fait que la procédure de la campagne 2023 est différente de celle de 2022, avec un examen des candidatures par le CNU antérieur à l'examen par l'établissement. Des comités de promotion devront être mis sur pied dans les semaines à venir.